

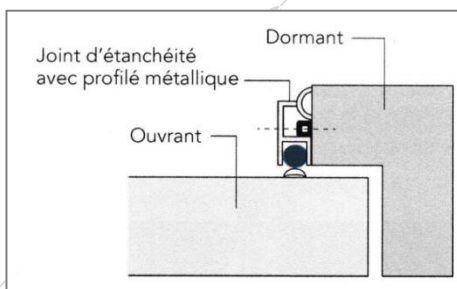
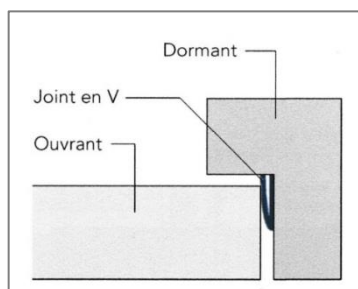
6 – Étanchement des portes des locaux non chauffés

Points de vigilance pour les portes donnant sur des locaux non chauffés :

- Les portes doivent être munies de joints d'étanchéité.
- Les portes doivent rester fermées en situation courante.
- En cas de remplacement privilégier un bloc porte isotherme.

Lorsque les portes intérieures donnant sur un local non chauffé (cave, garage) ou un escalier d'accès au sous-sol ne sont pas étanches le radon ou d'autres polluants peuvent entrer dans l'espace habité par tirage thermique ou lors de chaque passage.

Ces portes doivent donc rester fermées en situation courante et être munies de joints d'étanchéité élastiques (à lèvres ou creux) et d'un seuil également muni d'un joint d'étanchéité, permettant d'étancher correctement les éléments mobiles. Les joints en mousse ne garantissent pas une étanchéité et une durabilité suffisante. Les joints doivent être adaptés aux battues et posés de manière continue sur tout le tour de l'ouverture.

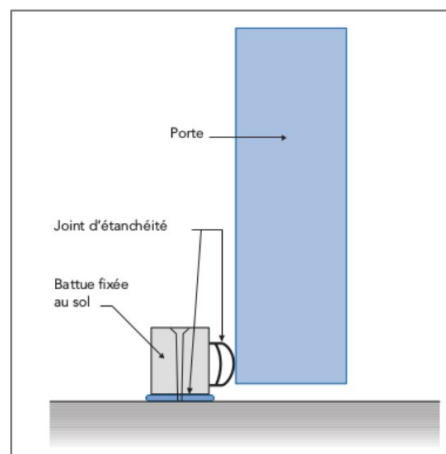


Exemples d'étanchéité à l'air d'ouvrant (Source CSTB)

Les seuils de portes doivent être équipés de battues fixées au sol également munies de joints d'étanchéité élastiques reliés de façon continue aux joints latéraux. Les systèmes à base de brosse n'offrent pas une étanchéité suffisante et ne sont donc pas adaptés. Si les portes sont munies de trous de serrure, il est également nécessaire de les obturer, ou d'utiliser un cache mobile.

Exemple d'étanchéité à l'air de seuil de porte de cave ou garage - (Source CSTB) →

Important : en cas remplacement d'une porte communicant avec un local non chauffé, il est conseillé d'installer un bloc porte isotherme qui contribue à réduire les déperditions de chaleur.



Avertissement

Cette fiche présente, à titre informatif, des **principes généraux et des solutions génériques de réduction du radon dans les bâtiments**. Chaque bâtiment étant un cas particulier, les solutions présentées doivent être **adaptées à ses caractéristiques constructives, à ses équipements et au niveau de radon mesuré**. Le choix, le dimensionnement et la mise en œuvre des travaux relèvent de la **responsabilité du maître d'ouvrage et/ou des professionnels intervenants**. Ils doivent être réalisés dans le respect des **normes, règles de l'art et réglementations en vigueur**. Le **Groupe Radon & Qualité de l'Air Intérieur de l'Association Approche-ÉcoHabitat** ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'une utilisation inadaptée des informations contenues dans cette fiche ou d'une mauvaise conception ou exécution des travaux.